

CONDITIONS GENERALES

PLANNING

Les tarifs annuels indiqués ont été établis en tenant compte de la déduction de toutes les journées de fermeture de Résodanse Station indiquées dans le « planning des vacances », qui fait partie intégrante du contrat.

PRESENCE

La présence des élèves aux cours auxquels ils.elles se sont inscrit.e.s doit être régulière pour assurer la bonne progression du niveau du cours et la qualité de l'enseignement.

Avant chaque cours, le professeur concerné note les élèves présent.e.s. Tou.te.s les élèves doivent être inscrit.e.s au préalable auprès de la direction.

Chaque élève est inscri.et exclusivement aux cours correspondant à son contrat. Tout changement de cours, pour être pris en considération, doit être annoncé au secrétariat et validé par la direction, selon le niveau de l'élève et les places disponibles.

REGLEMENT INTERIEUR

Les règles de base : respecter les professeurs et les autres élèves, prévoir d'arriver au plus tard 5 minutes avant l'heure de démarrage du cours, apporter une paire de chaussures d'intérieur, veiller à ne pas faire de bruit pendant les cours des autres... et avoir une attitude positive et ouverte !

CONDITIONS

ABONNEMENTS

Concernant les abonnements annuels, valables 12 mois à partir de la date du premier cours, le versement des mensualités indiquées est à effectuer sur les 10 premiers mois de l'abonnement. Les mensualités sont payables par avance, au début de chaque mois (au plus tard le 5), par virement ou en espèces. Nous n'envoyons pas de facture, évitant ainsi la consommation de papier, merci de privilégier les ordres permanents sur 10 mois.

Chaque relance écrite pour paiement hors délai fait l'objet d'une facturation de Fr. 10.-. Au-delà de 2 relances, le processus de recouvrement est initié avec les frais afférents.

Les cours éventuellement manqués par l'élève ne sont en aucun cas remboursés ni déduits des paiements restant à effectuer. En cas d'empêchement exceptionnel de l'élève pour assister à son cours, l'élève peut prendre un autre cours en remplacement dans la semaine, en avertissant au préalable le secrétariat.

Chaque formule a une durée de validité indiquée contractuellement.

Concernant les abonnements annuels, la reconduction du contrat pour une nouvelle année est tacite donc automatiquement effectuée sauf résiliation du contrat par l'élève ou son représentant légal par courrier adressé à la direction au plus tard un mois avant la date d'échéance de l'abonnement. Les abonnements mensuels sont eux aussi automatiquement reconduits pour un mois supplémentaire sauf décision contraire indiquée par l'élève ou son représentant légal une semaine avant la date d'échéance du contrat.

Après souscription d'un contrat annuel, l'élève ou son représentant légal a la possibilité d'annuler son inscription dans un délai de 3 semaines après son premier cours, par courrier recommandé adressé à la direction. Aucune démission ne sera acceptée au-delà de ce délai, les sommes versées ne seront pas remboursées et les montants à payer restent dus. En cas d'accident ou de maladie se prolongeant plus de 2 semaines, la période de validité de la formule sera prolongée de la durée correspondante, exclusivement sur présentation d'un certificat médical et en ayant averti au préalable le secrétariat par écrit.

CARTES DE COURS

Les cartes de cours se paient comptant au secrétariat avant le premier cours et ne sont pas remboursables.

Les 10 cours doivent être pris de manière consécutive (ce qui signifie que la durée de validité de la carte n'excède pas 3 mois). En cas de maladie ou d'accident et sur présentation d'un certificat médical dans le mois suivant l'arrêt, la validité de la carte sera prolongée.

DROIT A L'IMAGE

Sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal (nous contacter dans ce cas), la direction se réserve le droit d'utiliser les images photographiques ou filmées en cours ou durant les spectacles pour sa communication (réseaux sociaux - site internet – brochures – programmes – affiches - flyers).

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'école n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents, blessures, causés ou subis lors des cours ou durant les spectacles ainsi que pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux; les élèves doivent par conséquent s'assurer eux.elles-mêmes contre ces risques. L'élève (son représentant légal le cas échéant) certifie ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de la danse.



résodanse station
rue prébarreau 17
2000 Neuchâtel
tél. +41 (0)32 724 32 26
info@resodanse-station.ch
www.resodanse-station.ch